

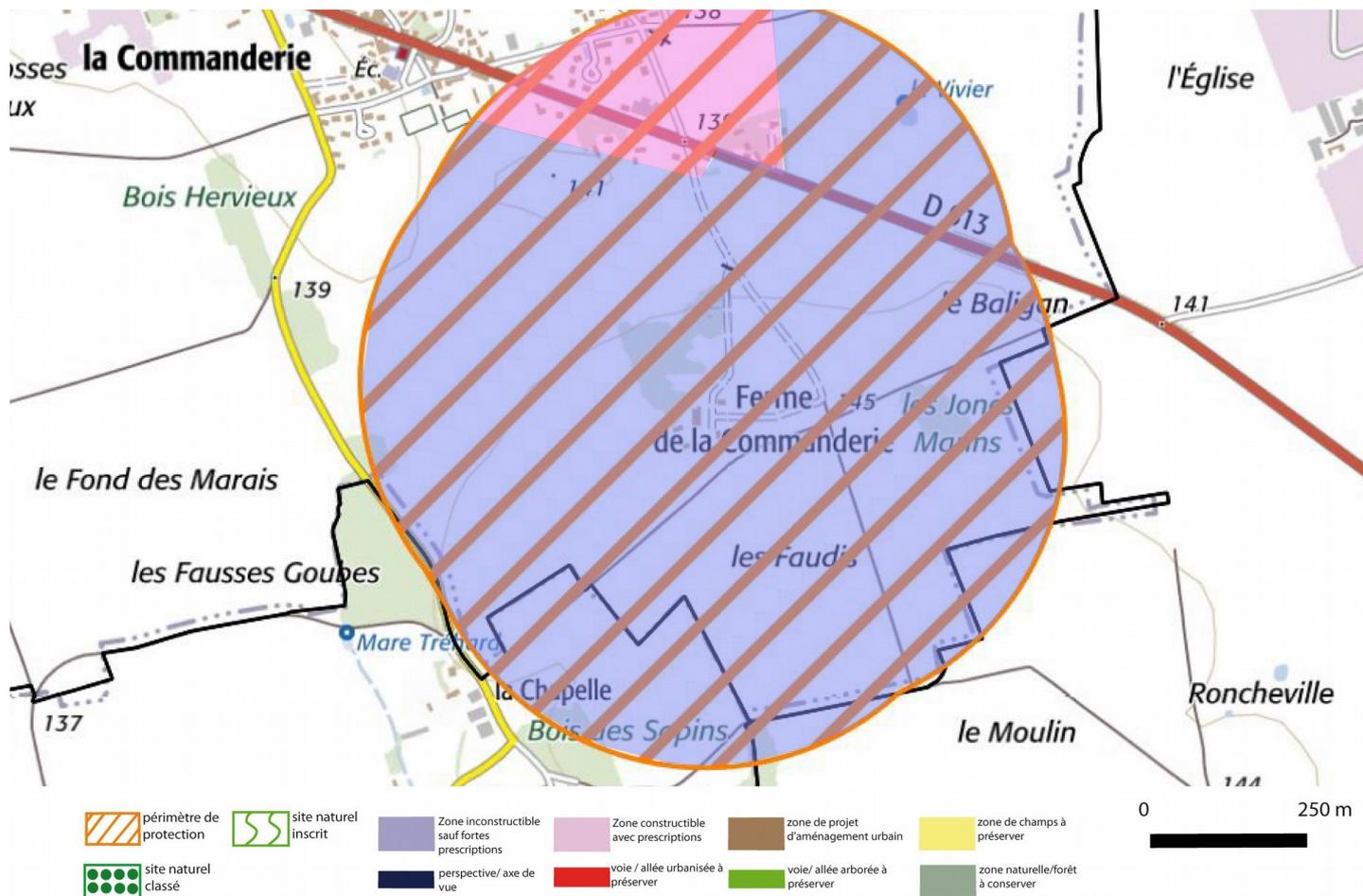
Sainte Colombe la Commanderie > Commanderie

L'if de l'ancien cimetière est site classé depuis le 25 mai 1925.

L'ancienne commanderie de Saint-Etienne de Renneville a été inscrite en tant que monument historique le 23 octobre 1992. La protection comprend la grange dîmière, la maison du Fermier, l'enclos, et les vestiges à découvrir sur le site.

La commanderie de Saint-Etienne comptait parmi les plus riches établissements templiers de Normandie. Sa fondation remonte à 1150 lorsque Richard d'Harcourt, seigneur de Renneville, fait don de terres et de droits seigneuriaux à l'Ordre du Temple. En 1313, suite à l'arrestation des templiers par Philippe le Bel, le domaine est transféré aux Hospitaliers. Une grange dîmière est construite à la fin du XV^e siècle par le commandeur Philippe de Mailly, dont le blason subsiste au-dessus de la porte occidentale. Bâtie en moellons de silex renforcés de contreforts et de chaînes en pierre de taille, la grange est couverte par une superbe charpente reposant sur deux rangées de poteaux. Suite à la Révolution, la chapelle de la commanderie est détruite. Des bâtiments agricoles du XVIII^e siècle, seuls le logis du Fermier et le four à pain ont été conservés. Leurs façades soignées associent briques, moellons et pierre de taille. Les propriétaires actuels ont entrepris de récents travaux de restauration et de mise en valeur.

La commanderie est relativement préservée d'une urbanisation proche, qu'il faut conserver tant les vestiges archéologiques et le cadre champêtre sont importants. Il faut également insister sur l'amélioration des abords (traitement de l'entrée de ville) et sur la qualité des nouvelles constructions afin d'opérer une transition entre le centre-bourg et la commanderie.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentielles générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La grange avant aménagements



La grange (vue générale)



La grange vue en dehors de l'enclos



La charpente de la grange



Le blason de Philippe de Mailly



Le four à pain et la maison du Fermier

Pour la zone

en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée.

Pour la zone en bleu clair

Pour le reste du périmètre de 500m

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et/ou dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église du village de Sainte Colombe



Le bâti du village le long de la route D163



Les alignements d'arbres sur la D163



Une demeure en brique



Une maison à pans de bois et ardoises